

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MATANE
MUNICIPALITÉ DE BAIE-DES-SABLES

PROCÈS-VERBAL de la session ordinaire du conseil municipal, tenue le lundi, 9 juillet 2012 à 20h00, à l'édifice municipal de Baie-des-Sables situé au 20, rue du Couvent.

Sont présents : Monsieur Denis Santerre, maire
 Madame Monique A. Roy, conseillère au siège #1
 Monsieur Daniel Bernier, conseiller au siège #2
 Monsieur Damien Ouellet, conseiller au siège #3
 Madame Claudie Fillion, conseillère au siège #4
 Monsieur Martin Pelletier, conseiller au siège #5
 Madame Sylvie Bouffard, conseillère au siège #6

Constat du quorum sous la présidence du maire, Monsieur Denis Santerre. Le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Adam Coulombe, est également présent et agit à titre de secrétaire.

1. Ouverture de l'assemblée

Monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance à 20h00. Il remercie les membres du conseil et les citoyens de leur présence et leur souhaite la bienvenue.

2. Adoption de l'ordre du jour

1. Ouverture de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal
4. Présentation et adoption des comptes
5. Période de questions du public en regard des points à l'ordre du jour
6. **Administration générale**
7. **Sécurité publique**
8. **Transport**
 - 8.1. Fauchage en bordure des chemins municipaux
 - 8.2. Modification dans le statut de certains employés municipaux
 - 8.3. Demande de poteaux de lampadaire au MTQ
9. **Hygiène du milieu**
 - 9.1. Exploitation de la station de production d'eau potable et de la station d'épuration des eaux usées
10. **Aménagement, urbanisme et développement**
 - 10.1. Line Morin – Demande de tolérance relative à un empiètement de galerie dans l'emprise de la rue
 - 10.2. Suivi de la demande d'exclusion de la zone agricole permanente (Jordan Chamberland)
 - 10.3. Nouveau développement résidentiel – Autorisation de paiement à l'entrepreneur (25%)
 - 10.4. Évaluation environnementale d'un terrain commercial – Phase I
 - 10.5. Achat de matériel électrique pour l'éclairage du quai
11. **Loisirs, culture, santé et bien-être**
 - 11.1. Déplacement de la rampe d'accès pour personnes à mobilité réduite au centre communautaire
12. **Divers**
 - 12.1. Appui à la lutte contre le tabagisme au Québec
 - 12.2. Société des parcs d'engraissement du Québec – Location de tables et de chaises
 - 12.3. Comité d'embellissement – Suivi et compte rendu
 - 12.4. Politique familiale municipale et programme de crédit de taxes
 - 12.5. Circulation des VTT sur la rive du fleuve Saint-Laurent
13. Période de questions du public
14. Levée de l'assemblée

2012-122 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Damien Ouellet et résolu d'adopter l'ordre du jour du 9 juillet 2012 tel que remis par le secrétaire-trésorier tout en laissant le divers ouvert.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

3. *Approbation du procès-verbal*

2012-123 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 4 JUIN 2012

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal du 4 juin dernier ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Damien Ouellet et résolu d'approuver le procès-verbal du 4 juin 2012 tel que remis par le secrétaire-trésorier avec dispense de lecture, les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et trouvé conforme.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

4. *Présentation et adoption des comptes*

2012-124 APPROBATION DES COMPTES AU 30 JUIN 2012

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de la liste des comptes du mois de juin 2012 ;

En conséquence, il est proposé par Madame Claudie Fillion et résolu d'autoriser et d'approuver le paiement des comptes suivants au 30 juin 2012 :

Liste des comptes à payer	42 470,40	\$
Liste des comptes payés (paiements directs préautorisés + chèques #5157 à #5160)	344,26	\$
Liste des salaires nets payés (chèques #3220 au #3253)	17 454,89	\$
Total des comptes au 30 juin 2012	60 269,55	\$

Le détail de ces listes est annexé à la présente pour en faire partie intégrante.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussigné, Adam Coulombe, directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité de Baie-des-Sables, certifie de la disponibilité des crédits pour ces dépenses.

Adam Coulombe, g.m.a.

5. *Période de questions du public en regard des points à l'ordre du jour*

Aucun point n'a été soulevé.

8.1 *Fauchage en bordure des chemins municipaux*

2012-125 FAUCHAGE EN BORDURE DES CHEMINS MUNICIPAUX

Considérant que des soumissions sur invitation ont été demandées pour le fauchage en bordure des chemins municipaux ;

Considérant que nous avons reçu les soumissions suivantes :

- Ferme Ouella-Ouellet au montant de 1 500,16\$ taxes incluses ;
- Entreprise Daniel Duchaine au montant de 2 947,27\$ taxes incluses ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Martin Pelletier et résolu de retenir la soumission de Ferme Ouella-Ouellet au montant forfaitaire de 1 500,16\$ taxes incluses pour le fauchage en bordure des chemins municipaux. Ces travaux de fauchage devront être réalisés et complétés au plus tard le 30 juillet 2012.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

8.2 Modification dans le statut de certains employés municipaux

2012-126 MODIFICATION DANS LE STATUT DE CERTAINS EMPLOYÉS MUNICIPAUX

Considérant la résolution #2011-213 relative à la restructuration du service des travaux publics et à l'embauche de Monsieur Maxime Galarneau ;

Considérant la lettre de Monsieur Maxime Galarneau en date du 30 mai 2012 précisant son incapacité à effectuer certaines tâches adéquatement tel que prévu lors de son embauche et son désir de devenir 3^e homme sur appel ;

Considérant que l'objectif de cette restructuration était de former un nouvel employé municipal polyvalent avec un statut permanent à temps plein afin d'assurer la continuité des services et la pérennité des équipements municipaux ;

Considérant que Monsieur Émilien Ouellet possède depuis le 21 juin 2012 la classe 3 sur son permis de conduire et remplit les conditions pour être admissible à la classe 3 de l'échelle salariale en vigueur ;

Considérant que Monsieur Émilien Ouellet travaille pour la Municipalité de Baie-des-Sables depuis maintenant plus de 12 ans (1^{er} janvier 2000) ;

Considérant les compétences de Monsieur Émilien Ouellet pour effectuer l'entretien mécanique en général ;

Considérant la satisfaction du directeur des travaux publics sur le travail effectué en général par Monsieur Émilien Ouellet ;

En conséquence, il est proposé par Madame Sylvie Bouffard et résolu :

- De changer le statut de Monsieur Maxime Galarneau pour qu'il devienne un employé saisonnier à temps partiel (sur appel, environ 425 heures sur une base annuelle) ;
- De changer le statut de Monsieur Émilien Ouellet pour qu'il devienne un employé permanent à temps plein (environ 2 000 heures sur une base annuelle) ;
- De conserver le positionnement dans l'échelle salariale de Monsieur Maxime Galarneau à la classe 3, échelon 1 (taux horaire de 13,98\$) ;
- De changer le positionnement dans l'échelle salariale de Monsieur Émilien Ouellet de la classe 4 à la classe 3, échelon 4 (taux horaire passant de 13,77\$ à 15,30\$) ;

Monsieur Émilien Ouellet et Monsieur Maxime Galarneau sont embauchés à titre d'opérateur journalier. Sans s'y limiter, ils devront effectuer les tâches et les responsabilités suivantes :

- Opère le chasse-neige et le souffleur à neige ;
- Opère la chargeuse rétrocaveuse principalement lors du chargement d'abrasif ;
- Aide au garage municipal lors des travaux d'entretien et de réparation de la machinerie ;
- Participe aux réparations et à l'entretien général des chemins municipaux ;
- Effectue l'entretien des terrains, des parcs et des équipements de plein air de la municipalité ;
- Aide à l'entretien du réseau d'aqueduc et d'égout ;
- Participe, au besoin, aux travaux d'entretien général des bâtiments municipaux ;
- Effectue toute autre tâche connexe.

Ils travaillent sous l'autorité du directeur des travaux publics ou, en son absence, sous l'autorité du directeur général et secrétaire-trésorier.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

8.3 Demande de poteaux de lampadaire au MTQ

2012-127 DEMANDE DE POTEAUX DE LAMPADAIRE AU MTQ

Considérant nos besoins en poteaux pour nos installations sportives et récréatives (éclairage, panneau indicateur, filet de protection, panneaux et paniers de basketball, etc.) ;

En conséquence, il est proposé par Madame Monique A. Roy et résolu de demander au ministère des Transports du Québec (MTQ) huit (8) poteaux en aluminium qui serviront pour nos installations sportives et récréatives.

Que copie de cette résolution soit transmise au MTQ, point de service de Matane.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

9.1 Exploitation de la station de production d'eau potable et de la station d'épuration des eaux usées

2012-128 EXPLOITATION DE LA STATION DE PRODUCTION D'EAU POTABLE ET DE LA STATION D'ÉPURATION DES EAUX USÉES

Considérant l'orientation et les avenues étudiées par le comité prévu à l'entente intermunicipale relative à la fourniture de services professionnels pour l'opération des ouvrages de traitement des eaux usées et des eaux potables ;

Considérant la proposition de services professionnels de la firme Aquatech en date du 1^{er} mai 2012 pour l'exploitation de la station de production d'eau potable et de la station d'épuration des eaux usées ;

Considérant que la Municipalité de Baie-des-Sables désire reprendre la gestion complète de l'exploitation de ses installations d'aqueduc et d'égout ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Damien Ouellet et résolu :

- De refuser les deux (2) options offertes par la firme Aquatech, soit l'exploitation des ouvrages et l'assistance technique et encadrement du personnel ;
- D'aviser par avis recommandé la Municipalité de Sainte-Félicité ainsi que les autres municipalités participantes à l'entente du désir de la Municipalité de Baie-des-Sables de mettre fin à la présente entente au 1^{er} janvier 2013 ;
- De demander une rencontre avec la Municipalité de Saint-Damase et Monsieur Francis Bélanger, opérateur, afin de planifier la reprise de la gestion complète de l'exploitation de nos installations d'aqueduc et d'égout par la Municipalité de Baie-des-Sables.

Que copie de cette résolution soit transmise aux municipalités suivantes : Sainte-Félicité, Saint-René-de-Matane, Grosses-Roches, Saint-Adelme et Saint-Damase.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

10.1 Line Morin – Demande de tolérance relative à un empiètement de galerie dans l'emprise de la rue

2012-129 LINE MORIN – TOLÉRANCE TEMPORAIRE RELATIVE À L'EMPIÈTEMENT DE LA GALERIE AVANT

Considérant la demande écrite de Madame Line Morin relative à sa propriété située au 3, rue Saint-Jean-Baptiste à Baie-des-Sables ;

Considérant le certificat de localisation de cette propriété préparé par Monsieur Claude Vézina, arpenteur-géomètre en date du 7 mai 2012 sous le numéro 5738 ;

Considérant que ce certificat de localisation précise que la galerie avant de cette résidence empiète de 0,3 mètre dans l'emprise de la rue Saint-Jean-Baptiste ;

Considérant que cet empiètement nuit à toute transaction immobilière de la propriété en question ;

Considérant que cet empiètement ne nuit actuellement pas à l'entretien de la rue en question selon le directeur des travaux publics, Monsieur André Bernier ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Damien Ouellet et résolu que la Municipalité de Baie-des-Sables tolère de façon temporaire l'empiètement de cette galerie avant dans l'emprise de la rue Saint-Jean-Baptiste. Cette acceptation temporaire est valide jusqu'au remplacement de la galerie existante. Lors de son remplacement, le propriétaire devra corriger la situation et ceci mettra fin à cette tolérance.

Le maire, Monsieur Denis Santerre, et le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Adam Coulombe, sont également autorisés à signer tout acte de transfert auprès d'un notaire relatif à cette propriété et cette déclaration.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

10.2 Suivi de la demande d'exclusion de la zone agricole permanente (Jordan Chamberland)

2012-130 DEMANDE D'EXCLUSION DE LA ZONE AGRICOLE PERMANENTE – DEMANDE LA TENUE D'UNE RENCONTRE AVEC LA CPTAQ

Considérant la résolution #2012-054 relative à la demande d'exclusion à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) visant l'agrandissement du périmètre urbain de la municipalité ;

Considérant que le compte rendu de la demande et l'orientation préliminaire de la CPTAQ dans ce dossier mentionnent que cette demande devrait être rejetée en vertu de l'article 65.1 de la Loi ;

Considérant que le conseil municipal est en désaccord avec cette orientation préliminaire ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Martin Pelletier et résolu que la Municipalité de Baie-des-Sables demande par écrit une rencontre avec la Commission dans ce dossier (#402163).

Que le maire, Monsieur Denis Santerre, le directeur général, Monsieur Adam Coulombe ainsi qu'un représentant du service d'urbanisme de la MRC de Matane soient présents à cette rencontre pour représenter les intérêts de la Municipalité de Baie-des-Sables dans ce dossier. Monsieur Jordan Chamberland et/ou son représentant seront invités à cette rencontre.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

10.3. Nouveau développement résidentiel – Autorisation de paiement à l'entrepreneur (25%)

2012-131 NOUVEAU DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL – AUTORISATION DU PREMIER PAIEMENT À L'ENTREPRENEUR (25%)

Considérant la résolution #2011-244 approuvant les plans et devis d'exécution des travaux établissant une nouvelle rue avec services et générant 17 terrains résidentiels dans la zone 12-R de la municipalité ;

Considérant que le promoteur, 9205-4873 Québec inc., a obtenu en date du 14 juin 2012 l'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) à procéder aux travaux de prolongement des services d'aqueduc et d'égouts ;

Considérant que le promoteur et l'entrepreneur ont conjointement fourni une copie d'assurance responsabilité au montant de 2 500 000\$;

Considérant que le promoteur a fourni un cautionnement d'exécution d'un montant de 35 000\$ conformément à l'article 28 du *Règlement numéro 2010-02 portant sur les ententes relatives aux travaux municipaux* ;

Considérant que l'entrepreneur a avisé par écrit que les travaux débiteront dans la semaine du 9 juillet 2012 ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Damien Ouellet et résolu d'autoriser le directeur général à procéder au premier paiement des sommes dues à l'entrepreneur, soit 52 500\$ plus les taxes applicables sur le 210 000\$ soit 10 500\$ en TPS et 20 947,50\$ en TVQ pour un paiement total de 83 947,50\$ le tout conformément à l'entente signée le 24 octobre 2011 et cela, dès que les travaux auront débutés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

10.4. *Évaluation environnementale d'un terrain commercial – Phase I*

2012-132 ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICE PROFESSIONNEL D'INSPÉC-SOL POUR LA RÉALISATION D'UNE ÉTUDE ENVIRONNEMENTALE DE SITE – PHASE I

Considérant toute la problématique entourant la propriété commerciale située au 102, Route 132 à Baie-des-Sables ;

Considérant l'existence du programme ClimatSol du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) et du Fonds municipal vert de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) ;

Considérant le désir du conseil municipal de débiter une première étape nécessaire à l'évaluation des pistes de solutions ;

Considérant que la réalisation d'une étude environnementale de site – phase I est préalable à une caractérisation – phase II ;

Considérant l'offre de service professionnel d'Inspec-Sol en date du 20 mars 2012 ;

En conséquence, il est proposé par Madame Monique A. Roy et résolu d'accepter l'offre de service professionnel #PE-3941 d'Inspec-Sol pour la réalisation d'une étude environnementale de site – phase I sur la propriété commerciale située au 102, Route 132 à Baie-des-Sables. Cette offre de service sera réalisée au coût de 1 600\$ plus les taxes. Cette étude sera financée à même le Fonds Cartier. Le propriétaire concerné devra fournir son autorisation écrite avant le début de l'étude.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

10.5. *Achat de matériel électrique pour l'éclairage du quai*

2012-133 ACHAT DE MATÉRIEL ÉLECTRIQUE POUR L'ÉCLAIRAGE DU QUAI

Considérant que le comité du quai de Baie-des-Sables désire rétablir l'éclairage du mât sur le quai de Baie-des-Sables ;

Considérant que les membres du comité du quai s'engagent à fournir la main-d'œuvre bénévole pour l'installation des lumières et du filage électrique si le matériel électrique est fourni par la municipalité ;

En conséquence, il est proposé par Madame Sylvie Bouffard et résolu d'autoriser l'achat du matériel électrique requis pour restaurer l'éclairage du quai au montant approximatif de 250 \$ plus les taxes. Cette dépense sera financée à même le budget de fonctionnement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

11.1. *Déplacement de la rampe d'accès pour personnes à mobilité réduite au centre communautaire*

2012-134 DEMANDE DE SOUMISSION POUR L'INSTALLATION D'UNE NOUVELLE RAMPE D'ACCÈS POUR PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE DU CÔTÉ NORD DU CENTRE COMMUNAUTAIRE

Considérant l'état actuel de la rampe d'accès pour personnes à mobilité réduite au centre communautaire de Baie-des-Sables ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Damien Ouellet et résolu de demander des soumissions sur invitation pour l'aménagement d'une nouvelle rampe d'accès pour personnes à mobilité réduite du côté nord du centre communautaire. La nouvelle rampe devra être faite en bois traité ou aménagé en béton à l'aide d'une butte de terre. Les soumissionnaires auront la possibilité de soumettre leur proposition selon les deux types d'aménagement. Les invitations seront lancées aux entreprises suivantes :

- Construction P.J. inc. ;
- Constructions Renault St-Laurent enr. ;
- Entreprises Gabriel Raymond inc. ;
- Donado inc.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

Des démarches seront entreprises afin de trouver un programme d'aide financière admissible à ce genre de travaux.

12. Divers

12.1. Appui à la lutte contre le tabagisme au Québec

2012-135 APPUI À LA LUTTE CONTRE LE TABAGISME AU QUÉBEC

ATTENDU QUE le tabagisme demeure la plus importante cause de décès évitables au Québec ;

ATTENDU QUE la grande majorité des jeunes fumeurs au Québec préfèrent les marques de cigarettes des grands fabricants légaux aux cigarettes de contrebande ;

ATTENDU QUE l'industrie parvient toujours à recruter 30 000 jeunes Québécois dans le piège mortel de la nicotine, à l'aide de stratégies de marketing comme l'aromatisation ou des cigarettes ultraminces d'allure féminine ;

ATTENDU QUE le taux de tabagisme au Québec stagne depuis plusieurs années ;

ATTENDU QUE la contrebande a connu une baisse radicale au Québec au cours des dernières années, se situant aujourd'hui à 17 % selon le ministre des Finances ;

ATTENDU QUE la taxation élevée constitue l'une des mesures les plus efficaces pour diminuer le tabagisme selon l'Organisation mondiale de la santé et la Banque mondiale ;

ATTENDU QUE parmi les provinces canadiennes, c'est au Québec que les taxes sur le tabac sont les moins élevées ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Martin Pelletier de demander au gouvernement du Québec de prioriser la lutte contre le tabagisme en limitant davantage le marketing de l'industrie qui rend les produits du tabac attrayants aux jeunes et en envisageant une hausse éventuelle des taxes sur le tabac dans la mesure où la tendance générale du taux de contrebande demeure à la baisse. Monsieur Daniel Bernier vote contre cette proposition.

Adoptée à la majorité des conseillers (ères).

12.2 Société des parcs d'engraissement du Québec – Location de tables et de chaises

2012-136 SPEQ – LOCATION DE TABLES ET DE CHAISES

Considérant que la Société des parcs d'engraissement du Québec (SPEQ) organise des conférences et un dîner à la salle du centre communautaire le 11 août 2012 ;

Considérant que deux (2) exploitants agricoles de la région seront visités lors de cette journée champêtre, soit le Ranch Danclau de Saint-Ulric et les Élevages JMS de Baie-des-Sables ;

Considérant la demande écrite de la SPEQ pour la location de tables et de chaises ;

Considérant la location de la salle du centre communautaire par la SPEQ selon la politique actuellement en vigueur en vertu de la résolution #2010-220 ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Damien Ouellet et résolu de prêter sans frais additionnel au coût de location de la salle du centre communautaire les tables et les chaises à la SPEQ. Un contrat de prêt de matériel devra être signé et l'emprunteur devra s'engager à rembourser les coûts de remplacement du matériel perdu, brisé ou à nettoyer.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

12.3 Comité d'embellissement – Suivi et compte rendu

La conseillère, Madame Sylvie Bouffard, fait un compte rendu de la dernière rencontre du comité d'embellissement. Des discussions ont également lieu sur le projet de remplacement des panneaux d'identification et de signalisation des chemins municipaux. Le conseil municipal pourra prévoir les sommes nécessaires dans le prochain budget et/ou programme triennal des immobilisations.

12.4 Politique familiale municipale et programme de crédit de taxes

Des discussions ont lieu sur les mesures de la politique familiale municipale et sur la façon de les mettre en fonction (élaboration d'un programme de crédit de taxes par règlement ou résolution).

12.5 Circulation des VTT sur la rive du fleuve Saint-Laurent

La conseillère, Madame Monique A. Roy, rappelle qu'il est interdit de circuler en véhicules motorisés (moto, VTT, etc.) sur les plages situées en bordure du fleuve Saint-Laurent en vertu du *Règlement sur la circulation de véhicules motorisés dans certains milieux fragiles*. Elle demande qui fait respecter cette réglementation.

13. Période de questions du public

Les points suivants ont été soulevés :

- Réfection du 5^e Rang Est ;
- Visites de prévention des résidences par les pompiers du Service régional de sécurité incendie de la MRC de Matane ;
- Enseigne de commandite pour la construction de la résidence pour personnes âgées ;
- Autorisation du propriétaire relative à l'évaluation environnementale – phase I ;
- Rampe d'accès pour personnes à mobilité réduite au centre communautaire ;
- Débroussaillage des emprises de chemins municipaux ;
- Implication des jeunes à la lutte contre le tabagisme au Québec.

14. Levée de l'assemblée

2012-137 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Madame Claudie Fillion et résolu de lever la session à 21h45.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

Denis Santerre
Maire

Adam Coulombe, g.m.a.
Directeur général et secrétaire-trésorier

Je, Denis Santerre, maire de la Municipalité de Baie-des-Sables, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Denis Santerre
Maire